



ASSEMBLEE GENERALE 2013

Ambassade Régionale des Confréries
des Produits du Terroir et du Goût
Région Pays de la Loire

<http://confreries.paysloire.free.fr> - confreries.paysloire@yahoo.fr

Convocation

Lundi 25 Mars 2013

Au Théâtre des Ursulines à Château-Gontier (53)

L'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Ambassade Régionale des Confréries de la Région des Pays de la Loire
se tiendra **le Lundi 25 mars 2013 à Château-Gontier – 9h30**

Le Théâtre des Ursulines a été choisi pour être le lieu de nos travaux de l'Assemblée Générale 2013
Adresse : **4 bis rue Horeau – 53200 Château-Gontier**. Parking à proximité

Programme

8h45 - Accueil - mise en tenue Théâtre des Ursulines
9h30 - Assemblée Générale - Travaux
11h30 - Sonnerie de trompes de chasse
12h00 - Photo de groupe
12h30 - Apéritif (St Fiacre)
13h00 - Repas
15h30 - Visite de la Chocolaterie Réauté

Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral
- Rapport financier 2012 – Budget 2013
- Cotisations 2014
- Questions diverses

Présentation du monde Confrérique
son histoire, par Bernard Stradi

En annexe à la convocation, veuillez trouver les bilans et comptes 2012 de l'Ambassade.

Très important : Si vous désirez intervenir sur une question particulière ou si vous voulez que des questions soient débattues lors de l'assemblée générale, vous devrez faire parvenir le contenu de votre intervention ou l'objet de votre question avant le **10 mars 2013** au Président de l'Ambassade :

Alain BASTIN - 1 Le Grand Pavois les océanes – 85270 St Hilaire de Riez – alain1bastin@yahoo.fr

A défaut, la question ne pourrait être qu'évoquée lors de l'Assemblée Générale et ne ferait l'objet d'un débat qu'à la toute prochaine réunion de Bureau ou du Conseil d'Administration.

Une seule personne par confrérie pourra voter, vous devrez donc ainsi désigner votre représentant aux votes avant l'ouverture de l'AG. Cette personne pourra être un membre autre que les 2 délégués siégeant au Conseil d'Administration. La confrérie peut également donner procuration à une autre confrérie de son choix (pouvoir à remplir ci-dessous). **Attention, la Confrérie doit être à jour de sa cotisation.**

Les délégués des confréries auprès de l'Ambassade sont priés de faire suivre l'invitation aux membres de leur confrérie.

Le Président, le Trésorier Général, le Secrétaire Général, les Vice-Présidents pour la Mayenne de l'Ambassade et les trois Confréries Mayennaises, organisatrices de cette journée, souhaitent une représentation nombreuse des membres des confréries à cette journée. Des élus et la Presse étant présents, l'Ambassade doit montrer son unité, sa grande volonté, sa motivation et sa grande détermination pour mieux se faire connaître du grand public et des pouvoirs publics. **Soyons nombreux.**

Vous trouverez ci-dessous le menu du repas (prix 37€) et le coupon réponse pour les réservations à renvoyer pour le **10 mars 2013 au plus tard** au Secrétaire Général de l'Ambassade :

Raymond LOUSSOUARN - 6 Rue des closeaux - 44240 La Chapelle sur Erdre

Repas à « **La Brasserie** » chez Jacques Pinon, Restaurateur, à Château-Gontier

Menu :

Apéritif St Fiacre de la Confrérie du Veau
Gaudebillaux (Confrérie des Tripaphages de Château-Gontier)
Carpaccio de Bœuf Fermier (Confrérie de l'Entrecôte d'Erve et Vègre)
Sorbet Pomme-Calva Mayennais
Quasi de veau braisé avec son accompagnement (Confrérie du Veau)
Tarte fine aux Pommes avec sa boule de glace caramel
Fines bulles - Café

Les vins d'accompagnement ont été sélectionnés par les trois Confréries Mayennaises

COUPON REPONSE

Ambassade Régionale des Confréries
des produits du terroir et du goût



Participation à l'Assemblée Générale et au repas
A renvoyer avec le règlement pour le 10 mars 2013

Exclusivement à

Raymond LOUSSOUARN
6 Rue des closeaux - 44240 La Chapelle sur Erdre
tél. 02 40 72 50 14 / 06 72 23 89 73
raymond.loussouarn@orange.fr

(seul interlocuteur pour l'organisation de l'AG)

Nom de la Confrérie : _____

.....

(rayer la mention inutile) :

Assistera à l'assemblée générale

N'assistera pas à l'assemblée générale

Prix du repas : 37 € par personne

Noms des personnes qui assisteront au repas :

37 € x _____ personnes = _____ €

Les chèques devront être établis à l'ordre de l'Ambassade des Confréries Pays de la Loire.
Ils seront déposés à la banque le mardi 26 mars 2013

Aucune inscription ne sera enregistrée si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant

✂-----✂-----✂-----✂-----✂

Ambassade Régionale des Confréries

des produits du terroir et du goût



POUVOIR

pour l'assemblée générale 2013

La Confrérie _____, absente à l'AG

Donne pouvoir à la Confrérie _____.

A _____, le _____ mars 2013

Signature du Grand Maître